

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2022

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mme Audrey PETIT, de Mme Marie-Claude DESSORT (procuration à Mme Simonne MALET), de Françoise LEVEAUX (procuration à Bruno CHARLET) et de Jean-Philippe LAMAND (procuration à Mme Joëlle BLEUX).

1°) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions)

Afin de verbaliser les contrevenants aux dispositions du code de la route, il est proposé d'instaurer le processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

Pour ce faire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires et plus particulièrement la convention afférente à la mise en place du dispositif de verbalisation électronique avec l'ANTAI.

Après en avoir délibéré, **ADOpte à la majorité** des membres présents et représentés :

POUR : 17 voix (14+3 pouvoirs)

o CONTRE

1 ABSTENTION (Jean-William HALAT).

2°) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE VENTE D'UN LOGEMENT PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DU GRAND HAINAUT (SIGH)

Mr le Maire donne lecture du courrier de la DDTM reçu en mairie le 08 avril 2022 relatif à une demande d'autorisation de cession de patrimoine HLM appartenant à la SIGH.

Le logement n°26 rue de la Briqueterie est concerné par cette cession.

La consultation de la commune étant obligatoire, le conseil municipal doit émettre un avis dans un délai de deux mois qui suit la réception du courrier par Mr le Maire. Faute d'avis à l'issue de ce délai, celui-ci est réputé favorable.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, les élus émettent **un avis FAVORABLE** au projet de vente par la société immobilière du Grand Hainaut (SIGH) du logement n°26 rue de la Briqueterie.

3°) REMBOURSEMENT D'ARRHES

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement d'arrhes versés (85€) par Mme Michèle BISIAUX pour la location de la salle la Marlière le 2 juillet 2022.

La salle est déjà retenue pour l'organisation de la brocante de quartier le même week-end.

ADOpte à l'UNANIMITE (Mme Michèle BISIAUX ne prend pas part au vote).

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Bernard de NARDA,

Maire

